

CSBJ ATHLETISME

PV du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15/03/2019

Présents : AGUERA Claire, ALLAGNAT Christian, BASLI Youssef, BERGER Corinne, BLANDIN Elisabeth, CHABOUD Gérard, DUPENT Gilles, FERRER Denis, FLANDINET Ségolène, FORESTIERI Jérôme, JOUSSE Chrystelle, JOUSSE Michael, MARION Laurent, PALLIERES Thierry, PECULIER Laurent, PICCA Albert, RABATEL Fernand, REVOL Jean-Marc, TURRINI Frédéric, VERRIER Jérôme, VILCOQ Benoit.

Salariés : RANDY Frédéric, CRESPIEN Célestin

Excusés : D'AMBROSIO Chrystel, FAUGERES Eric, FOURNIER Jacques, GENIN Renée, GRATIER Valentin, LABELLE Gaspard, CHOUIKHA Sarah

1. Approbation du PV du 14/09/2019 (distribué par mail)

Remarque de Michaël JOUSSE : le PV était très superficiel, des points abordés ont été omis ou à peine évoqués.
Réponse du secrétaire : Les PV de réunions n'ont pas pour objectif de relater l'intégralité des débats ni de servir de plate-forme pour mettre en valeur des positions en contradiction avec la politique du club.

« Le secrétaire dispose d'une liberté d'appréciation pour déterminer ce qui doit être reproduit dans le **procès-verbal de réunion** et comment le reproduire. Néanmoins, le procès-verbal de réunion doit, dans sa **rédaction**, refléter fidèlement les débats pour que les salariés puissent se rendre compte du climat qui a régné pendant la réunion. Il peut porter sur l'intégralité des débats, résumer les discussions ou bien panacher ces deux méthodes. Attention, dès lors que le procès-verbal est destiné à être diffusé, le secrétaire doit retirer toutes les informations couvertes par l'obligation de discrétion, les propos diffamatoires ou injurieux, même s'ils ont été tenus, et les informations qui porteraient atteinte à la vie privée. » (Conseil Juridique des associations)

Contre 0, abstention 0. Le PV est adopté à l'unanimité.

2. PV Assemblée générale du CSBJ Athlétisme du 08/02/2019

Le PV de l'Assemblée générale du CSBJ Athlétisme du Vendredi 8 février 2019 a été voté par les membres présents pour les Rapports (moral, financier et sportif) ; il est donc inutile de revenir sur ces points.

Pour le dernier point de l'ordre du jour de l'AG : l'élection complémentaire au CA de 3 nouveaux membres dont les candidatures ont été reçues dans les formes réglementaires et dans les délais. L'assemblée ayant été troublée par une intervention inopportune sur un sujet ne figurant pas à l'ordre du jour ; le Président passa alors la parole à la vice-Présidente de la Ligue Régionale et ensuite organisa l'élection au CA à main levée puisque les trois candidats étaient certains d'être élus.

ALLAGNAT Christian, BERGER Corinne, PECULIER Laurent ont été élus par les membres présents et le CA confirme à l'unanimité leur élection lors de l'AG du 8/02/2019.

3. Calendrier sportif 2019 et résultats

Distribution du calendrier été 2019 et des résultats hivernaux avec les commentaires de Fred RANDY.

4. Budget prévisionnel 2019

Michaël JOUSSE revient sur le Bilan 2018 et demande la signification de l'augmentation des achats fournitures. Les explications ont été données lors de l'AG par le Trésorier Général (frais de stages juillet et Cameroun).

Rappel : le bilan 2018 a été certifié par notre expert-comptable et approuvé par l'Assemblée Générale et tout ceci figure sur le PV de l'AG.

Le bureau propose de prendre en charge dans la mesure de la situation comptable les dépenses suivantes :

Stages athlètes	Stages des vacances de février, de Pâques et de Toussaints et stages comité, ligue, FFA.
Formations	Formation de jury, d'entraîneur et de dirigeants (revoir les engagements des intéressés)
Presta sections	Les interventions des salariés sont maintenues malgré la fin de l'aide à l'emploi des quartiers difficiles jusqu'au 31/08/2019

Chrystelle JOUSSE déclare que la section de l'EAGLC aurait aimé être consultée préalablement à ces décisions du club. Benoit VILCOQ s'associe à cette demande.

Réponse de Gilles DUPENT Secrétaire Général : la concertation pour la gestion des écoles d'athlétisme du club a toujours été une priorité ; la preuve en est qu'aussi bien à la Côte qu'à Villefontaine, les constats et les propositions effectués par chaque bureau en collaboration avec Sarah et Fred ont fait l'objet de mise en application et les plannings généraux du club ont été immédiatement modifiés.

Remarque de Benoit VILCOQ : « c'est exact, et les résultats ont été spectaculaires »

5. Situation juridique et financière

5.1. Statuts FFA-AURA-CDAI

Mises à jour votées en 2019 pour adapter les textes aux règles fédérales notamment en ce qui concerne les votes des cotisations (AG et Conseil d'Administration)

5.2. Statuts du CSBJ (club référent)

Rappel de règles : tous les adhérents du CSBJ et des sections doivent être licenciés à la FFA.

(Statuts FFA, Article 11 .5) « tous les adhérents personnes physiques d'une association affiliée à la FFA, ou pour les associations omnisports les adhérents personnes physiques membres de la section d'athlétisme doivent être titulaire d'une licence FFA. En cas de non-respect de cette obligation les clubs concernés et leurs dirigeants peuvent faire l'objet de sanctions »

Il est important de rappeler les risques juridiques et financiers en cas d'accidents ou de plaintes des familles des adhérents pour une raison quelconque.

5.3. Statuts des sections

EAGLC	statuts association loi 1901
ASVF Athlétisme (Section de l'ASVF Omnisport)	pas de statuts (à rédiger et à déposer pour clarification)
CREMIEU	statuts association loi 1901 (école de sport de l'Isle Crémieu)
Autres...	

5.4. Mode de gestion du club et des sections

Le CSBJ Athlétisme (club référent et sections) est géré statutairement, administrativement et financièrement comme un club unique :

- Adhésions (cotisations club et sections)
- Licenciements FFA, gestion des comptes (ADM-GES-LEC)
- Déplacements compétitions
- Stages
- Subventions (locale BJ, départementale, régionale et nationale)
- Formations (entraîneurs et jurys)
- Prestations des salariés (interne et externe)

5.5 Autonomie des sections / union club CSBJ ?

La parole est donnée à Fernand RABATEL Vice-Président de l'EAGLC qui explique ce que représente l'autonomie pour les sections reconnues « clubs » par la FFA.

Thierry PALLIERES Trésorier fait remarquer que cette définition correspond à l'organisation d'une entente mais la proportion des budgets des sections l'interdit. Il faudrait des participations deux fois et demi plus importantes si on applique un prorata du nombre des licenciés (EAGLC 65000€ et ASVF 35000€ environ).

Réaction de Chrystelle JOUSSE (Présidente de l'EAGLC) et de Benoit VILCOQ (Président de l'ASVF Athlétisme) : ce n'est pas ce que l'on demande.

Conclusion du Président et du Secrétaire Général du CSBJ : il conviendrait de formuler cette demande afin de clarifier une bonne fois pour toute la situation tant sur le plan statutaire qu'économique. Les demandes des listes d'adhérents des sections (Art.25 des Statuts du CSBJ) répondent à des constats objectifs : depuis des années, les deux sections ne licenciEnt pas tous leurs adhérents.

6. Développement du club (enjeux)

6.1 Projet 2018 2020

JM REVOL : Rappel des projets et de leur utilité

Axe CAPI 110.000 habitants avec un très faible taux de pénétration lié essentiellement à l'esprit de chapelle et à la crainte des communes de « l'hégémonisme » berjallien.

Difficultés d'implantation dans les principales villes comme l'Isle d'Abeau et inertie voire blocage dans d'autres villes.

6.2 Plan CAPI

Proposition d'un plan de développement en 3 points soutenu par le Conseil Départemental

- Subventions / prestations : demande d'une revalorisation sensible à 45000€
- Stade 8 couloirs à l'ouest (zone sortie autoroute, gare de l'IDA) : demande d'un soutien actif du département. Réponse positive du Président pour un projet départemental avec une gestion associative.
- CSBJ accueil JO : projet à l'étude avec la CAPI et le soutien du département

6.3 Réunion de Brainstorming

(Avant plan d'action)

- Date
- Volontaires, participants
- Lieu

A définir (questionnaire)

7. Questions diverses

7.1 AG LIGUE

7.2 10KM

7.3 TRAIL

Le Secrétaire Général

Gilles DUPENT